

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE D'AITON



L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin CANOT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation :

23 janvier 2023

Délibération :

2023-12

Présents :

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - Mme MICHEL Caroline - M. BERGERETTI Cyril - Mme GUILLOT Fabienne - M. PASCAL Rémi - Mme PITTON Céline - M. EL-HADEUF Jordane - M. GIRAUD Patrice - Mme MURAZ Véronique - M. LE CORRE François-Xavier

Absents excusés :

M. ROCHE Nicolas pouvoir à M. CANOT Benjamin
Mme PARET Virginie pouvoir à M. EL-HADEUF Jordane
Mme MARJOLLET Lucile
M. KELNER Franck pouvoir à Mme BUGNON Frédérique
M. ETELLIN Rémy pouvoir à Mme MICHEL Caroline
M. ARNAUD Michel

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Caroline

Objet : Motion contre le projet de Zone Spéciale de Carrière (ZSC) en Maurienne

M. le Maire rappelle la situation à son Conseil Municipal, il expose que :

Le 19 novembre 2021, M. le sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne informe certains élus du projet de création d'une Zone Spéciale de Carrière (ZSC) pour le gypse et l'anhydrite en Maurienne, à la demande de Mme la ministre de la Transition écologique (Mme Pompili) et Mme la ministre déléguée de l'Economie, des Finances et de la Relance chargé de l'Industrie (Mme Pannier-Runacher).

Par courrier en date du 2 février 2022, le Préfet confirme la volonté de l'Etat d'instituer, en Maurienne, par décret du Conseil d'Etat, une ZSC « sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement serait possible ». L'objectif de ce projet est de « permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser l'activité liée à ce matériau essentiel pour l'activité du BTP ».

M. le Maire indique que deux secteurs sont concernés, soit la Vallée de l'Arvan avec 404 hectares et la Vallée de la Haute Maurienne avec 627 hectares.

La population et les élus de Maurienne sont très inquiets de ce projet, surtout qu'aucune étude précise n'a été présentée.

Considérant le courrier de la Députée de la Savoie, Mme Emile Bonnivard, du 15 décembre 2022, qui s'adresse à Mme la Première Ministre, et qui s'oppose à ce projet de ZSC en Maurienne. Ce courrier a été co-signé par l'ensemble des Maires de Maurienne,

Le Conseil Municipal d'Aiton, à l'unanimité, prend une motion pour s'opposer à ce projet de ZSC en Maurienne, en raison :

- De la présence de carrières déjà existantes en Vallée de la Maurienne,
- Des nuisances déjà subies par le grand chantier du tunnel du Lyon-Turin,
- De la hausse de la circulation des poids-lourds sur le territoire de la Maurienne, en raison de la fermeture du tunnel du Mont-Blanc 3 mois par an pendant 10 ans,
- De l'implication passée, actuelle et future dans l'intérêt général de la France.
- Du manque d'informations sur le projet.

Le Maire,

Benjamin CANOT

